



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesure en faveur du secteur de la culture

Question au Gouvernement n° 2919

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DU SECTEUR DE LA CULTURE

M. le président. La parole est à M. Pierre-Yves Bournazel.

M. Pierre-Yves Bournazel. Dans la terrible crise sanitaire que nous subissons, le secteur culturel souffre évidemment. Il n'est pas épargné. Les entrepreneurs culturels, les artistes, les auteurs et les intermittents connaissent de graves difficultés et sont légitimement inquiets de la situation de la culture et des arts.

Vous le savez mieux que quiconque, la culture est une réponse majeure aux maux de notre société, face à la montée du nationalisme et de la haine de l'autre, face aux dangers du séparatisme, face aux terribles fractures sociales, économiques, culturelles et parfois communautaires. La culture, c'est la connaissance et la connaissance, c'est la tolérance – et nous en avons besoin dans notre société. C'est aussi la liberté et le bonheur de vivre ensemble.

À ces inquiétudes, des réponses ont été apportées. Hier, le Premier ministre a dit que, progressivement, à compter du 11 mai, des petits musées, des librairies, des bibliothèques et des médiathèques pourraient rouvrir. Il faudra les soutenir ; mais, pour les festivals, les théâtres, les cabarets et les salles de cinéma, quelle politique mener dans les mois qui viennent ? Il faut les éclairer.

Notre modèle d'exception culturelle est parfois jaloué ; il est une chance, une occasion formidable pour le jour d'après. Après les bonnes mesures déjà instaurées, quelles initiatives comptez-vous prendre pour protéger les entreprises du secteur culturel ? Quelles mesures comptez-vous adopter en faveur des artistes et les auteurs qui sont fragilisés alors que nous en avons tant besoin ? Enfin, quelles mesures envisagez-vous en faveur des intermittents, qui, indispensables à la politique culturelle et à nos arts, ne pourront pas effectuer les heures nécessaires dans les prochains mois ? Il faut faciliter et prolonger la perception de leurs indemnités : c'est un impératif absolu. (*Mme Maud Petit applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Franck Riester, ministre de la culture. Je ne puis, monsieur Bournazel, que faire miens vos propos sur l'importance de la culture pour nos compatriotes, à titre individuel mais aussi collectif. Dans cette période de confinement, la culture aide nos compatriotes à tenir. Elle les aidera aussi à rebondir ensuite.

Dès le début, le Gouvernement a souhaité que les professionnels de la culture puissent accéder à toutes les mesures transversales – les prêts garantis par l'État, le chômage partiel, le fonds de solidarité auquel les artistes-auteurs peuvent prétendre.

Nous avons complété ces mesures par plusieurs dispositifs spécifiques gérés par les opérateurs du secteur de la culture : le ministère de la culture dans sa diversité, le CNM – Centre national de la musique –, le CNC – Centre national du cinéma et de l'image animée, le CNL – Centre national du livre – et le CNAP – Centre national des arts plastiques –, et d'autres encore. Ces opérateurs ont immédiatement mis à disposition des moyens pour accompagner en urgence ce secteur sinistré.

Il nous reste deux grands sujets à travailler, en collaboration avec les collectivités territoriales, les entreprises, les associations, tous les acteurs et les artistes de la culture : les conditions du déconfinement – le Premier ministre a fixé hier un premier cadre qui devra être progressivement affiné –, puis l'accompagnement de la reprise et de la relance du secteur si important pour notre pays et nos compatriotes.

Nous aurons donc l'occasion, avec tous les parlementaires, à l'Assemblée nationale et au Sénat ainsi qu'avec les collectivités territoriales, de bâtir les meilleurs dispositifs pour répondre aux besoins si importants de ce secteur si stratégique pour notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2919

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 avril 2020](#)